

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 décembre 2018 à 19h15, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h25.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-12-13.267

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption du programme triennal des immobilisations 2019, 2020 et 2021

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2018-12-13.268

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021, tel que ci-après présenté :

	Sans subvention	Avec subvention
Année 2019	8 065 000 \$	4 265 000 \$
Année 2020	8 785 000 \$	1 835 820 \$
Année 2021	5 880 000 \$	4 860 820 \$

DE PUBLIER un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h27.
Quatre (4) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 19h41.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h41 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques